



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 décembre 2023
N° 71

OBJET : Demande de subvention pour les frais d'études de la voirie de Cerasa.

Date de la convocation :
05/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, et le vendredi 08 décembre, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 08

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur ALZAPIEDI Antoine.

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur SPADA Sébastien, Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Madame ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie.

Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA
Jean-Dominique

Le Président expose que compte tenu des frais engendrés par la remise en état de la partie haute de la voirie de Cerasa, il est nécessaire de solliciter la demande de subvention suivante auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le Président propose la répartition suivante :

- CDC : 70% : 4 179,00 € HT ROCCA E TERRA
 : 3 377,50 € HT AGEX
 : 22 304,16 € HT ARTELIA

- Commune : 30% : 1 791,00 € HT ROCCA E TERRA
 : 1 447,50 € HT AGEX
 : 9558,90 € HT ARTELIA

Ce qui représente un coût total HT de 42 658,00 € et un coût total TTC de 51 189,60 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour adopte ce projet de financement.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA